



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 1989

Texte de la question

M. Edouard Leveau attire l'attention de M. le ministre du budget sur le problème que pose l'application de la réforme de structures des services extérieurs de la direction générale des impôts. En effet, cette réforme a été initiée, sans la moindre concertation avec les services, tant locaux que nationaux, ni recensement des besoins réels et des attentes des agents. Afin de permettre une véritable évaluation de la situation et d'engager une concertation, il serait nécessaire de reporter au 1er septembre 1994 la mise en place de ces nouvelles structures. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet, à un moment où un effort particulier est demandé à l'ensemble des fonctionnaires.

Texte de la réponse

La direction générale des impôts a engagé une démarche de modernisation afin de s'adapter aux évolutions que connaît la société française et de mieux répondre aux attentes de la collectivité. Ce processus de modernisation, défini en liaison avec les responsables locaux, est conduit en concertation avec l'ensemble des personnels et de leurs représentants. Certaines orientations mises en œuvre consistent à séparer plus nettement les tâches de gestion des dossiers des tâches de contrôle sur place en les confiant à des services distincts. Il s'agit de répartir différemment les travaux entre les agents pour une meilleure efficacité individuelle et collective. Les centres des impôts continuent d'assurer l'accueil des contribuables, la gestion des dossiers, le traitement du contentieux et le contrôle sur dossier tandis que les travaux de contrôle sur place sont principalement confiés à des agents spécialisés en cette matière, rassemblés en brigades et dirigés par un cadre supérieur. Cette démarche s'accompagne d'une meilleure adaptation des structures au tissu fiscal et à son évolution. Il appartient aux responsables locaux, après diagnostic approfondi et dialogue avec les agents, de choisir les modalités d'organisation les plus pertinentes. Cela peut conduire, selon un calendrier fixe localement, à des formules différentes d'un site à l'autre mais, naturellement, la cohérence de l'ensemble de ces évolutions est garantie. Une formation professionnelle aménagée et renforcée, une information accrue - faisant une large place à la micro-informatique - accompagnent ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Leveau Édouard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1989

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1538

Erratum de la question publiée le : 14 juin 1993, page 1652

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2328